

Paris, le 4 mai 2026

GARDE D'ENFANTS MALADES DES FONCTIONNAIRES :

LE GOUVERNEMENT SE TIRE UNE BALLE DANS LE PIED EN PLEINE CRISE DE LA NATALITÉ

Alors que s'ouvrent les **Assises de la parentalité**, censées poser les bases d'une politique familiale ambitieuse et d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, le gouvernement, certes contraint par une décision du Conseil d'État du 10 décembre 2025, présente un projet de décret relatif aux **autorisations spéciales d'absence (ASA) liées à la parentalité** et en profite pour **réduire significativement les droits des agents publics**.

Ce que prévoit le projet de Décret

Après une première version rejetée massivement par l'ensemble des organisations syndicales, le gouvernement a accepté quelques ajustements. Mais le texte demeure **inacceptable sur des points fondamentaux** :

— **Six jours seulement par an** pour la garde d'un ou plusieurs enfants malades âgés de 0 à 16 ans, **sans possibilité de doubler ce nombre** lorsque le conjoint ou la conjointe ne bénéficie pas, de son côté, d'autorisations d'absence rémunérées.

— **Suppression de la possibilité pour un couple d'agents publics de se répartir les autorisations entre eux** : chacun perd ainsi son droit individuel à 6 jours par an.

— **Un décret limitatif** qui met fin aux négociations locales : collectivités, hôpitaux, ministères ne pourront plus améliorer ces droits par accord, contrairement à ce qui se pratique dans le secteur privé.

Globalement, **ce sont les femmes qui sont les premières touchées**, en raison de leur présence majoritaire dans la fonction publique. Et cette régression intervient précisément alors que les négociations sur un nouvel accord sur **l'égalité professionnelle entre femmes et hommes** sont en cours. **Le signal envoyé est désastreux.**

C'est une gifle.

Une gifle à des femmes et des hommes qui ont fait le choix délibéré d'**œuvrer pour l'intérêt général**. Des professionnels de l'éducation, de la santé, de la sécurité, du social, des finances, ceux-là mêmes qui tiennent ce pays debout, se voient aujourd'hui **punis d'avoir choisi le service public**.

C'est un contresens historique.

Dans un contexte de **dénatalité alarmante**, où chaque décision politique doit être pesée à l'aune de son impact sur la natalité et la confiance des parents, le gouvernement envoie un **signal dévastateur : avoir des enfants dans la fonction publique, c'est désormais un risque professionnel.**

C'est une faute politique majeure.

L'État n'est pas un employeur comme les autres. Il est, ou devrait être, **l'employeur exemplaire**, celui qui montre la voie en matière de conditions de travail, d'égalité professionnelle et de respect de la parentalité.

C'est précisément parce qu'il emploie près de **5,7 millions d'agents, majoritairement des femmes**, qu'il a une responsabilité particulière : celle de démontrer qu'il est possible de **concilier engagement professionnel et vie de famille**, et d'entraîner dans son sillage l'ensemble du monde du travail.

En choisissant au contraire de **réduire les droits des parents**, l'État se **déjuge, se disqualifie et abdique son rôle de modèle**. Il envoie aux entreprises privées le pire des messages : **que la parentalité est une contrainte à minimiser, non un droit à protéger.**

Familles de France s'inscrit dans une **approche « mieux-disante »** de la défense des droits familiaux. **Elle appelle à une amélioration effective des droits pour les familles et de la conciliation vie privée et vie professionnelle tant dans le privé que le public.**

Il est encore temps pour le gouvernement d'opérer le **sursaut que la situation exige** et d'ouvrir un **dialogue véritable**, pas une consultation de façade mais une concertation sincère avec les représentants des agents publics et des familles pour construire ensemble **une politique familiale digne de ce nom.**

Contacts presse :

Émilie Souplet – Pôle Éducation | 06 27 67 20 61

Mireille Lachaud – Pôle Politique familiale | 06 16 58 69 92